

2012-03-26
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 26^{ième} jour de mars 2012 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Diane Dorion, conseillère #2; Lorne Graham, conseiller #3; Marianne Labelle, conseillère #4
Patrick Blanc, conseiller #5 Josée Dupuis, conseillère #6

Conseiller absent: Jean-Claude Labrie , conseiller #1

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel

Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable est présent.
La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière, Diane Thibault, est aussi présente.

1.0 CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 00

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2012-03-01-01 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolutions
 - 3.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2011
 - 3.2 Adoption du paiement final du financement du camion à ordures avec Services financiers CIT Ltée
 - 3.3 Adoption de la vente du camion à ordures de marque Inter 2003
 - 3.4 Autorisation de transfert de fonds du surplus libre requis
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Varia
- 6.0 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3.0 Résolutions

3.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2011

ATTENDU que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la municipalité, dépose les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 aux fins de vérification et d'observations.

R 2012-03-02-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 soient et sont acceptés tel que déposés par le vérificateur comptable, monsieur Daniel Charlebois.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption du paiement final du financement du camion à ordures avec Services Financiers CIT Ltée

ATTENDU que le camion à ordures de la municipalité de Namur de marque Inter 2003 est présentement financé par Services financiers CIT Ltée, contrat no. 800-0461430-001;

ATTENDU que la municipalité de Namur désire payer en entier le montant du financement du camion à ordures en date du 26 mars 2012 et que Services financiers CIT Ltée en a été informé par la directrice générale;

ATTENDU qu'un montant de 44 513.21 \$, taxes en sus doit être payé à Services financiers CIT Ltée pour que la municipalité puisse en faire l'acquisition et devienne entièrement propriétaire du véhicule;

R2012 -03-03-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la directrice générale Diane Thibault soit et est autorisée d'effectuer le paiement final auprès de Services Financiers CIT Ltée pour le montant de 44 513.21 \$, taxes en sus tel que déposé au conseil.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la vente du camion à ordures de marque Inter2003

ATTENDU que Service Sanitaire Richard Lanthier inc. de Saint-André-Avellin a déposé une offre d'achat pour le camion à ordures Inter 2003 muni d'un compacteur à déchets pour la somme de 9 000 \$ plus les taxes applicables, tel que vu et sans garanti.

R2012-03-04-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE le camion à ordures et le compacteur à déchets soient vendus à Service Sanitaire Richard Lanthier inc. selon l'offre d'achat qui a été déposée par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Autorisation de transfert de fonds du surplus libre requis

ATTENDU que le camion à ordures de la municipalité de marque Inter 2003 est présentement financé par Services financiers CIT Ltée, contrat no. 800-0461430-001

ATTENDU qu'un montant de 44 513.21 \$, taxes en sus a été payé par la municipalité de Namur à Services Financiers Ltée à titre de versement final pour que la municipalité de Namur en fasse l'acquisition et devienne entièrement propriétaire du véhicule

R2012-03-05-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la directrice général Diane Thibault soit et est autorisée d'effectuer un transfert de fonds du surplus libre de 44 513.21 \$, taxes en sus pour effectuer le paiement final du financement du camion à ordures de marque Inter 2003;

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Aucune présence dans la salle du conseil.

5.0 Varia

6.0 Levée de la séance

R2012-03-06-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la séance soit levée à 20 h 45

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

Diane Thibault, directrice générale
Secrétaire-trésorière